

Interpellation présentée par le député :
M. Claude Jeanneret

Date de dépôt : 12 avril 2011

Interpellation urgente écrite **Quid de la zone franche en faveur de Genève ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le canton de Genève souffre de son exigüité territoriale.

La zone franche permettra au canton de Genève de se désengorger en délocalisant des activités consommatrices de grandes surfaces d'exploitation et de main d'œuvre frontalière, afin d'éviter ainsi des centaines de milliers de trajets quotidiens effectués par les travailleurs pendulaires, trajets qui polluent son territoire et qui, de surcroît, paralysent totalement le trafic urbain.

Les entreprises genevoises doivent pouvoir travailler sur la zone franche en n'ayant plus à subir les tracasseries de l'administration centralisatrice française.

Il faut, de plus, supprimer l'imposition illégale de droits de douane et de TVA, pour un montant de plus de 3 milliards de francs suisses prélevés en toute illégalité, par la France, sur les produits et services sortant de Genève et entrant en zone franche, enlevant ainsi aux entreprises genevoises toutes les possibilités raisonnables de se délocaliser en zone franche.

Question

Quelles démarches le Conseil d'Etat a-t-il entreprises pour faire respecter le protocole du congrès de Vienne du 29 mars 1815, toujours en vigueur, conférant à Genève sa zone franche et à la Savoie son statut de neutralité ?